

Bruxelles, le 8 avril 1982

84

- SECRETARIAT GENERAL - Aux chefs des établissements d'enseignement secondaire et supérieur de type court de l'Etat ;
- Aux chefs des établissements d'enseignement secondaire et supérieur de type court officiels et libres subventionnés.

- Pour Information :
- Aux pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire et supérieur de type court libres subventionnés ;
 - A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
 - A Messieurs les Gouverneurs de Province ;
 - Aux membres de l'inspection des enseignements secondaire et supérieur de type court ;
 - Aux associations de parents.

OB. : a.s.b.l. Rencontres Internationales de Jeunes, en abrégé INTER J.

Je crois utile de rappeler aux chefs d'établissement qu'ils ont à leur disposition une a.s.b.l. : INTER J, créée voici près de 50 ans dans le seul but de les assister dans l'organisation de voyages et de séjours à caractère culturel et éducatif, pendant l'année scolaire ou pendant les vacances.

L'école ne peut pas négliger les éléments positifs que peuvent constituer, pour l'accomplissement de sa mission d'éducation, la découverte d'un environnement nouveau, le contact avec d'autres cultures, les relations nouées avec des personnes appartenant à une autre communauté ou à un autre pays.

De telles activités permettent aussi de préparer les élèves à une utilisation dynamique et enrichissante des loisirs et du temps libre.

Enfin, au niveau de la C.E.E., dans la conviction que l'Europe de demain ne pourra se faire sans les jeunes d'aujourd'hui, l'accent a été mis sur l'intérêt et la nécessité de sensibiliser la nouvelle génération à l'idée européenne par le moyen le plus naturel, à savoir les rencontres et les échanges. Il a été maintes fois souligné que le milieu scolaire est le lieu privilégié de telles activités.

Ces objectifs ne peuvent être réalisés qu'avec le soutien des chefs d'établissement auxquels j'adresse un pressant appel.

INTER J, placée sous le patronage et le contrôle du Ministère de l'Éducation Nationale et du Commissariat au Tourisme est à même de résoudre vos problèmes de déplacement, d'hébergement, et de pourvoir de la façon la plus éducative, à l'emploi du temps imparti, bref, de vous aider à répondre à vos besoins d'ordre technique et pédagogique.

Pour vous faciliter les choses, les brochures INTER J relatives aux voyages éducatifs et mi-temps pédagogiques sont diffusées dans tous les établissements scolaires. Des exemplaires restent à votre disposition. Il est toutefois entendu que tous les voyages sont adaptables à la demande de chaque école, quel que soit le lieu de départ. Des conseillers pédagogiques peuvent, sur simple demande, se rendre dans votre établissement pour vous aider dans la réalisation de votre projet de voyage.

Je profite de la présente pour vous communiquer à titre exemplatif quelques voyages ou excursions d'un jour qui pourront constituer pour vos élèves une "ouverture de l'école", et ce, à un prix très bas. N'hésitez pas à faire appel à INTER J dont je vous rappelle les numéros de lignes téléphoniques directes : 02/219.28.05 - 219.28.06 - 219.67.16.

Le Secrétaire Général,


P. VANBERGEN
Président d'INTER J.